



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 06/01/2022

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Testing inversé : Réunion de suivi avec les entreprises d'intérim et SOS Racisme**

**Élisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, et Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, ont réuni hier pour la deuxième fois les agences d'intérim franciliennes dont les pratiques de discrimination à l'embauche avaient été révélées par une enquête de l'association SOS-Racisme publiée le 8 octobre 2021. À la suite de la première réunion organisée par les deux ministres le 21 octobre dernier, les agences d'intérim concernées ont présenté hier les plans d'actions qu'elles comptent déployer pour mettre un terme sans délai à ces pratiques illégales.**

Les résultats de l'opération de « testing inversé » conduite par SOS-Racisme auprès d'agences franciliennes des plus grands réseaux d'intérim en France, publiés le 8 octobre 2021, avaient démontré que 45% des agences sondées acceptaient de discriminer les candidats à l'embauche, à la demande de leurs clients potentiels. Ces pratiques inacceptables sont illégales et, de fait, condamnées pénalement, jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

Parce que la lutte contre toutes les formes de discriminations constitue une priorité du Gouvernement, Élisabeth Borne et Élisabeth Moreno avaient demandé, lors d'une première réunion organisée le 21 octobre 2021, aux réseaux d'intérim concernés de mettre en place sans délai des actions concrètes afin que ces pratiques cessent.

Ce faisant, comme ils s'y étaient engagés, les réseaux d'intérim ont remis hier aux deux ministres les plans d'actions qu'ils comptent déployer. Ces différents plans d'actions s'articulent notamment autour de l'identification des dysfonctionnements, de la définition de procédures transparentes dans la sélection des intérimaires, d'une plus grande sensibilisation des collaborateurs en charge des recrutements *via* des formations à la lutte contre les discriminations et les stéréotypes ainsi que de la réalisation de campagnes internes de testing. Parallèlement, Prism'emploi, l'organisation professionnelle patronale de la branche du travail temporaire, s'est également engagée à accompagner l'ensemble de ses adhérents dans la lutte contre les discriminations à travers des mesures concrètes ainsi qu'à moderniser ses accords de branche.

*« Les plans d'actions, qui nous ont été présentés par les agences d'intérim, constituent une première étape essentielle pour mettre un terme à des pratiques qui sont illégales et qui viennent fragiliser notre pacte social. Nous veillerons à ce que ces plans d'actions soient mis en œuvre et suivis d'effets rapidement. Les discriminations n'ont pas leur place dans notre société et dans le monde du travail »,* précise **Élisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.**

*« Injustices individuelles, les discriminations sapent nos valeurs républicaines et, par ricochet, minent notre cohésion sociale. Éradiquer ce fléau, qui s'immisce dans toutes les sphères de notre société, constitue dès lors une priorité du Gouvernement. Particulièrement graves, les faits révélés par SOS-Racisme ont mis en lumière des pratiques illégales auxquelles il convient de mettre un terme. Dans ce contexte, les plans d'actions que les réseaux d'intérim concernés nous ont remis hier avec Élisabeth Borne vont dans la bonne direction et constituent une première étape indispensable pour faire cesser ces discriminations. Ils doivent toutefois s'inscrire dans la durée »,* déclare **Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances.**

**Contacts presse :**

**Cabinet d'Élisabeth BORNE :** 01 49 55 32 21 / [sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr](mailto:sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr)

**Cabinet d'Élisabeth MORENO :** 01 42 75 62 75 / [Presse-efh@pm.gouv.fr](mailto:Presse-efh@pm.gouv.fr)

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](mailto:DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr).